



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ÉTAPE SUR L'EXPÉRIMENTATION AU 31 DÉCEMBRE 2010

RÉDIGÉE PAR « AFIJ »

DOSSIER : AP1_n° 317

Intitulé du projet : REBOND, pour les étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur

Porteur du projet : AFIJ, ASSOCIATION POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS

Evaluateur du projet : CREST-CNRS Malakoff

Région(s) d'expérimentation : France entière (33 sites universitaires)

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Décembre 2009

1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

L'AFIJ, Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés agit en faveur de l'accès à l'emploi de l'ensemble des jeunes issus de l'enseignement supérieur, diplômés ou non. Après une première action expérimentale positive menée en 2004, l'AFIJ a engagé progressivement depuis, des actions en faveur des jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur, dans plus d'une vingtaine de départements en Bourgogne, Région Centre, Ile de France, Midi-Pyrénées, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Un choix de solutions existe pour rebondir après un échec en premier cycle universitaire, mais les informations sur les opportunités ne sont pas disponibles de manière pratique et opérationnelle, tant pour les jeunes que pour les acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes.

L'expérimentation REBOND profite à 2 200 étudiants, répartis sur **33 sites universitaires en France**, ayant déjà décroché et volontaires pour bénéficier des services de l'AFIJ.

Ces étudiants ne fréquentent plus leur établissement d'enseignement supérieur (du moins pour leurs études) et sont en recherche d'une solution d'insertion : un emploi direct, un contrat d'alternance, un concours de la fonction publique, etc.

Cette action « curative » post-abandon n'entre pas en concurrence avec les actions préventives menées par les universités.

Cette expérimentation poursuit trois objectifs :

1. **Repérer, au plus tôt, les « étudiants décrocheurs »** pour éviter les phénomènes d'errance observés chez de nombreux jeunes.

Le décrochage ne se résume souvent pas au seul échec lors d'une session d'examen mais bien d'une diminution progressive de l'assiduité aux cours. Ces étudiants abandonnent tout au long de l'année. L'AFIJ pratique une approche directe, d'une part, et la mobilisation de partenariats (Université, Lycée, IUT, écoles), d'autre part, pour proposer ses services aux jeunes souhaitant, a priori, abandonner le suivi d'études initiales. L'AFIJ propose à ces jeunes une formule d'accompagnement spécifique pour « rebondir » ; une part d'entre eux accepte cette offre.

2. **Favoriser l'accès à l'emploi et/ou la formation sous contrat de travail des jeunes**, en les accompagnant individuellement et, en **priviliégiant une orientation vers des métiers peu connus, peu attractifs ou « en tension »**.

Les jeunes peuvent, sans remettre en cause leur droit à choisir librement leur orientation, tendre à changer d'orientation et prendre en compte d'autres critères, tels que le nombre d'offres disponibles, les possibilités d'avancement de carrière, les formations qualifiantes accessibles via des passerelles (dispense par exemple), etc.

3. **Formaliser le projet professionnel et créer des opportunités d'emploi grâce au parrainage par des professionnels en activité** et la multiplicité des mises en relation directes.

Ces étudiants sont souvent très jeunes (majorité des décrochages dès la première année dans l'enseignement supérieur) et inexpérimentés. Ils ont une faible, et souvent fausse, représentation des métiers et des codes (explicites ou implicites) régissant l'accès à ces métiers, des parcours pour y accéder, ou plus simplement de ce que peut être le quotidien même de ces métiers.

Le parrainage consiste à mettre en relation un jeune avec un professionnel en activité. Le secteur de ces deux derniers est en adéquation et permet au jeune de se rapprocher d'autant plus du métier visé.

2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

Au 31 décembre 2010, la plupart des étapes de l'expérimentation ont été franchies :

Etape 1. Un important travail de rapprochement avec tous les partenaires :

- de l'enseignement supérieur (universités, STS, écoles, Rectorat, centres de formation...),
- de la formation professionnelle (conseils régionaux, OPCA, CCI, CFA, etc.),
- du recrutement (entreprises, organisations professionnelles...) et de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, entreprises de travail temporaire, etc.)

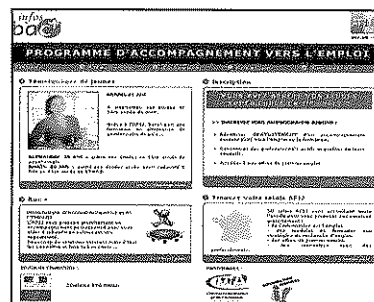
Des conventions de partenariat ont été signées avec les partenaires officiels du projet : les Centres Information Jeunesse, l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers, l'Assemblée Consulaire Française des Chambres de Commerce et d'Industrie, des universités, etc.

Ces accords visent à renforcer les partenariats déjà engagés entre l'AFIJ et ces partenaires, et à en susciter de nouveaux, notamment dans le domaine de l'orientation et de l'apprentissage.

Etape 2. Le repérage des étudiants décrocheurs hors de leur établissement

Une vaste opération d'identification des jeunes en échec universitaire a été mise en œuvre.

Elle associe la mise en place d'une communication directe auprès des jeunes et auprès de tous les partenaires de manière intensive et régulière,



Supports élaborés spécifiquement pour l'expérimentation : affiches + site internet www.bacplus.info.

- de l'organisation d'un système composé d'évènements, de réunions collectives et d'entretiens individuels au bénéfice de ces jeunes,

Par exemple, du 28 mars au 2 avril 2010, l'AFIJ a organisé la 1^{ère} édition de « ALT SUP, semaine nationale de l'alternance dans le supérieur ». Cette 1^{ère} édition a réuni plus de 1 300 jeunes visiteurs, 140 entreprises diffusant plus de 500 offres et près de 70 organismes de formation.

Etape 3. L'accompagnement vers une solution positive.

L'AFIJ propose à ces étudiants les services adaptés suivants :

- Premier entretien d'entrée dans l'expérimentation REBOND ;
- Accès au centre de documentation emploi et à ses outils logistiques (informatique, etc)
- Formation aux stratégies de recherche d'emploi ;
- Accès aux offres d'emploi et d'alternance recueillies par les personnels de l'AFIJ ;
- Participation aux rencontres Emploi avec des recruteurs et professionnels en activité ;
- Lettre d'information mensuelle *Entrée Active* (actualités et conseils)

Puis le jeune pouvait être accompagné individuellement par un chargé de mission insertion (référént principal durant l'accompagnement) jusqu'à l'obtention d'une solution positive.

Au 31 décembre 2010, **2379 jeunes sur 2 200 visés** bénéficient de l'expérimentation.

A ce jour, la poursuite d'accompagnement renforcé porte principalement sur la mise en relation des jeunes avec des professionnels en activité.

Je soussigné, Daniel LAMAR, responsable de la structure porteuse du projet AP1_n°317, certifie exactes l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 31/01/2011,

Signature :

Pour le Président, par déléguation



Daniel LAMAR, Directeur général

AFIJ
10 impasse Robiquet - 75006 PARIS
☎ 01 53 63 83 10 - Fax 01 53 63 83 19
SIRET 400 174 439 00374 - APE 9499 Z
direction@afij.org - www.afij.org